

Commune de Saint-Christophe-des-Bois (Ille-et-Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à 20 h 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.

Date de convocation : 20 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 -

Présents : 9

Votants : 12

Présents : - COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - - GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LEPESANT Laurence - de LOISY Olivier - : MACÉ Nicole - PLANCHENAUULT Stéphane

Absents excusés : GAUTHIER Michaël (pouvoir à DUHEM Philippe) -LE BOLLOC'H Ludovic (pouvoir à de LOISY Olivier) - PIGEON Myriam – POIRIER Pascal (pouvoir à COQUELIN Céline)

Absent :

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme ESNAULT Marie-France a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 H 18

**D2026-08-045 Etude d'aménagement du Centre Bourg : assistance à maîtrise
d'ouvrage par le SUPV**

Affaire non-inscrite à l'ordre du jour.

Vu l'exposé de M. le Maire sur le projet d'étude d'aménagement du Centre-Bourg,

Vu la proposition du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré sur la base de **350.00 € la demi-journée d'intervention** comprenant :

- 1- **Phase 1** : Assistance à la définition des besoins
- 2- **Phase 2** : Elaboration du dossier de consultation des bureaux d'étude
- 3- **Phase 3** : Analyse des offres

Il faut compter 8 à 10 demi-journées d'intervention réparties comme suit :

- **Phase 1 et 2** : 4 demi-journées
- **Phase 3** : nb de demi-journées facturées défini en fonction du nombre d'offres reçues :
 - Jusqu'à 5 offres reçues : 4 demi-journées
 - De 6 à 7 offres reçues : 5 demi-journées
 - Plus de 7 offres reçues : 6 demi-journées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** M. le Maire à consulter le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de la salle polyvalente.
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer une convention de partenariat avec le Syndicat d'Urbanisme et tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

M. le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.